

Je crois sincèrement que cette mesure ne sera pas avantageuse pour le pays en général. J'admets que les arguments avancés en faveur de la protection sont plausibles; il est même difficile de les combattre. Quelle que soit l'industrie à laquelle on s'intéresse, on désire toujours qu'elle soit protégée. Cependant tous les économistes que je connais sont d'avis que la protection est une erreur économique. On peut me répondre que nous n'avons que faire des théories, pour l'heure, et que nous devons tenir compte d'une situation de fait. Mais, à mon point de vue, c'est un fait plutôt qu'une théorie que la protection, telle qu'on veut l'établir maintenant, est répréhensible. De fait, il me semble, comme le disait à la Chambre basse le très honorable Arthur Meighen à propos d'une autre proposition, que c'est de la protection portée jusqu'à la folie.

Le paragraphe 1 du nouvel article 43 se lit :

43. Si, à quelque moment, il appert à la satisfaction du Gouverneur en son conseil, sur rapport du ministre, que des marchandises quelconques sont importées au Canada, soit pour la vente, soit en consignation, à des conditions qui portent préjudice ou nuisent aux intérêts des producteurs ou fabricants canadiens, le Gouverneur en son conseil peut autoriser le ministre à fixer la valeur imposable de toute classe ou catégorie de ces marchandises, et, nonobstant toute autre disposition de la présente loi, la valeur ainsi fixée est réputée la juste valeur marchande de ces marchandises.

Il n'est apporté aucune limite à l'autorité du ministre. Il pourrait prohiber entièrement l'importation d'un article quelconque: on en a convenu dans une autre Assemblée. Je ne dis pas que le ministre le ferait, mais il me semble exagéré d'accorder de tels pouvoirs à un seul homme, car le ministre agira réellement, bien que le gouverneur en conseil doive lui accorder son autorisation. On a dit que le producteur bénéficiera de la mesure. Qu'on m'excuse de raconter un fait personnel. J'ai des granges pleines de produits. En m'accordant la protection, le ministre me permettra-t-il de les vendre avantageusement? Ce serait absolument impossible, car aucune mesure législative ne peut protéger celui qui doit exporter son produit.

On entend souvent dire: "Pourquoi ne pas garder notre argent, pour augmenter la production canadienne?" Eh bien, a-t-on vu beaucoup d'argent canadien aux Etats-Unis, où nous avons acheté pour 900 millions de marchandises, l'an dernier? Les Américains ne désirent pas notre argent: nous payons nos importations par les marchandises que nous leur vendons, sinon directement, du moins par l'intermédiaire du régime économique compliqué des temps présents. Si une loi nous empêche d'acheter à l'étranger, com-

ment pourrions-nous vendre nos produits? Si nous expédions des marchandises en Angleterre, nous devons nous attendre à en faire venir d'autres de ce pays. Toutes les entraves suscitées au commerce international ont pour résultat de rendre l'état des affaires plus difficile en notre pays.

Je viens de lire un article de l'honorable Walter Runciman, au sujet de la tentative faite pour imposer la protection à l'Angleterre. Il note que la protection semble bien vue dans le monde entier, à l'heure actuelle. Dans toute l'Europe, les nations succombant sous le poids des guerres tentent d'élever entre elles d'infranchissables barrières commerciales. M. Runciman croit qu'il n'en résultera aucun avantage et que les nations continueront à souffrir jusqu'à ce qu'il se produise un état de choses intenable qui les amènera, par mesure de prudence, à abandonner tout tarif douanier. Quand ce sera fait, le commerce se fera avec la plus grande facilité et trouvera son propre équilibre. Ce jour est encore lointain, mais ce n'est qu'alors que nous résoudrons le problème du chômage. L'abolition du tarif est un idéal vers lequel nous tendons, et tout pays qui le réalisera s'en trouvera bien. Quelles que soient les divergences d'opinion sur d'autres sujets, on doit convenir que le Canada a réalisé des progrès considérables depuis huit ou neuf ans. Il devait les réaliser, quel que fût le parti au pouvoir, mais je suis fier de noter, comme devraient l'être tous mes concitoyens, que le Canada possédait alors le tarif le plus bas et que cependant notre pays a été l'un des plus prospères du monde. Mais nous ne sommes pas satisfaits; nous voulons un changement. La crise actuelle n'a rien à voir avec le régime douanier.

On a parlé de l'état de choses existant en Angleterre. Sauf erreur, l'honorable leader du gouvernement assistait à une réunion où M. Lukin Johnson a parlé des problèmes qui se posent en Angleterre à l'heure actuelle. Il a dit que plusieurs comtés du sud du pays connaissent une grande prospérité, les gens vivant bien, s'habillant bien, jouissant de tous les comforts de la vie. C'est une erreur, a-t-il affirmé, de croire que l'Angleterre produit des marchandises dans des conditions qui empêchent le Canada de lui faire concurrence. La gêne existe dans les régions minières et d'autres où le chômage est aigu. Nous regrettons beaucoup de constater cette misère.

Je n'avais pas l'intention de prononcer un discours. J'ai pris la parole pour exprimer ma désapprobation, car on l'attendait de moi et parce que je suis sûr que les habitants de